

## Prêt entre bibliothèques

Votre bibliothèque vous procure les ouvrages et articles de revues qu'elle ne possède pas en les empruntant à d'autres bibliothèques en Suisse ou à l'étranger.

**Avant de commander** un ouvrage par prêt entre bibliothèques, vérifiez que votre bibliothèque ne possède pas un document équivalent.

### LES DOCUMENTS SUIVANTS PEUVENT ETRE EXCLUS DU PRET ENTRE BIBLIOTHEQUES :

- **les documents qui se trouvent dans votre bibliothèque** (même s'ils ne sont pas disponibles car déjà prêtés)
- **des numéros de périodiques** (seule la commande d'articles précis est possible)
- **les romans récents** (parus il y a moins de deux ans)
- **les livres pour enfants et jeunes**
- **les dictionnaires**
- **les documents audio-visuels** (CDs, DVDs, jeux vidéo, Tonies, vinyles, etc.)

### Pour passer une commande

<https://bib.rero.ch/signin/>

Connectez-vous avec votre identifiant et votre mot de passe

Une fois identifié, cliquez sur le lien « Outils » et ensuite « Demande de prêt entre bibliothèques »

### Tarifs et délais

Provenance	Tarifs	Délais
Document provenant d'une bibliothèque RERO+ d'un autre canton que le Valais (voir <a href="https://bib.rero.ch/">https://bib.rero.ch/</a> )	frs 3.-	1 à 2 semaines
Document provenant d'une bibliothèque non-membre de RERO+, d'un autre canton que le Valais (par ex. Renouvaud ou Swisscovery)*	entre frs 3.- et frs 12.-, selon le tarif de la bibliothèque prêteuse	1 à 2 semaines
Copie d'articles de périodiques de bibliothèques suisses	frs 5.- par tranche de 20 pages	1 à 2 semaines
Document provenant d'une bibliothèque valaisanne	gratuit	aucune garantie
Document provenant d'une bibliothèque étrangère	coût effectif	4 à 6 semaines
Copie d'articles de périodiques de bibliothèques étrangères	coût effectif	1 à 6 semaines

*\*En réponse au [postulat 2021.02.040](#) les 4 sites de la Médiathèque Valais appliquent un tarif généralisé à Fr. 3.- pour tous les documents provenant des bibliothèques suisses hors canton.*

### Supplément pour un prêt entre bibliothèques non retiré

**Frs 10.-**

### Avis

- Dès que l'ouvrage est arrivé, vous en êtes averti par poste ou par e-mail. Vous serez également avisé si la recherche n'a pas abouti ou si un retard est prévu

### Délai de prêt et prolongation

- Le délai de prêt est fixé par la bibliothèque prêteuse.
- **Deux prolongations au maximum** sont possibles **avant la date d'échéance** du prêt. Au cas où la bibliothèque prêteuse ne peut pas accorder la prolongation, nous vous demandons de nous ramener le document immédiatement.

### Retour

Les livres de prêt entre bibliothèques doivent impérativement être rendus dans le site où le document a été enregistré.